



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité départemental 38

# Formation Continue (recyclage) Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (FC BNSSA)



1 jour min.  
(+examen)



Piscine  
partenaire



6 à 24  
personnes



Recyclage  
quinquennal



150 €  
(+50€ examen)



## Public concerné

Toute personne titulaire à minima du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1) et du BNSSA



## Prérequis

Être titulaire du PSE1 ou du PSE2 à jour  
Être titulaire du BNSSA  
Présenter un certificat de non contre-indication daté de moins de 3 mois.



## Intervenants

Formateurs PAE FPSE – Formateurs MNS



## Méthodes pédagogiques

- Exercices aquatiques natatoires
- Actualisation des gestes et techniques
- Mises en situation



## Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur/Tableau blanc
- Oxygénothérapie
- Mannequins
- Matériels de sauvetage aquatique
- Défibrillateurs de formation
- Plateforme d'apprentissage ludique



## Conditions de validation

Validation de chacune de deux épreuves (1 et 3) précisées dans l'arrêté du 22/06/2011



## Sanction

Attestation de maintien des acquis



## Contact

Tel : 04 76 96 68 94  
@ : [secretariat@croixblanche38.org](mailto:secretariat@croixblanche38.org)  
Site : [www.croixblanche38.org](http://www.croixblanche38.org)



## Objectif de la formation

Vérification du maintien des acquis

Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques.

Conserver et renouveler la validité de son diplôme BNSSA



## Programme pédagogique

1 - Préparation aux épreuves 1 et 3 définies et précisées à l'annexe 1 de l'arrêté du 22 Juin 2011.

- Être capable de réaliser le parcours de sauvetage aquatique suivant : 100 mètres en moins de 3 minutes, temps réglementaire pour le maintien des acquis.
- Être capable de porter secours à une personne en milieu aquatique.
- Être capable d'adapter les gestes sur une personne en difficultés, sauvetage et remorquage.

2 – Veille réglementaire sur la prévention des noyades et la mission de surveillance.